ANTHROPONYMIE ET IDENTITE DES ALLOBROGES DE L'EPOQUE ROMAINE : LA CONTRIBUTION DE LA LINGUISTIQUE DES LANGUES ANCIENNES A LA RECHERCHE HISTORIQUE

Nicolas Drouvot*

Resumo: Esta pesquisa tem como objetivo demonstrar como uma análise linguística dos antropônimos, de uma população, pode ser importante para a pesquisa histórica, em particular, no que concerne à questão da identidade. A população estudada corresponde neste caso, aos gauleses alóbroges, do período romano, ou *Viennenses*. Para o desenvolvimento dessa pesquisa, dentre um importante corpus epigráfico fornecido por essa cidade romana, escolhemos as inscrições funerárias (ou epitáfios), uma vez que, além de oferecer uma extensa lista de antropônimos bem adequada para uma análise estatística e semântica, tem também o mérito de serem datadas. A análise antroponímica pode, assim, ser realizada sem negligenciar, na medida do possível, o âmbito do tempo. A pesquisa confirma a etnicidade da população, mas também nos revela informações valiosas sobre a mentalidade desse povo.
Palavras-chave: Antroponímia. Linguística das línguas antigas. Epigrafia funerária romana. Cidade de Viena. Alóbroges.

Abstract: This research aims at demonstrating how a linguistic analysis of the anthroponyms of a population can be important for historical research, especially regarding the issue of identity. In this study, the referred population corresponds to the Gaul Allobroges of the Roman period, or Vienneses. In order to develop this research, among an important epigraphic corpus provided by this Roman city, it was chosen the funerary inscriptions (or epitaphs), since, in addition to offering an extensive list of anthroponyms well suited to statistical and semantic analysis, they were all dated. The anthroponomical analysis could thus be carried out without neglecting, to some extent, the time

* Doutor em História pela Universidade Pierre Mendès-France (UPMF). Grenoble II. França. Endereço eletrônico: nicolas.drouvot@hotmail.fr

issue. The research not only confirms the ethnicity of the population, but also reveals valuable information about their mentality.
Keywords: Anthroponomy. Linguistics of ancient languages. Roman epitaphs. City of Vienna. Allobroges.

1 Introduction

Les Allobroges constituent l'un des grands peuples du sud de la Gaule. Ils étaient établis depuis le second âge du Fer au nord des Alpes, dans un vaste territoire s'étendant des rives du Rhône et de l'Isère jusqu'aux massifs alpins, et au nord jusqu'au Léman[1].

Comme le rappellent précisément les faits relatant leur première apparition dans l'Histoire en 218 av. J.-C. (*cf.* Polybe, *H.*, III, 49 ; Tite-Live, *H.R.*, XXI, 31, 2-10) – lors du franchissement des Alpes à partir de leur territoire par les troupes carthaginoises conduites par Hannibal pour passer en Italie – ils étaient donc en mesure de contrôler le débouché de voies d'accès stratégiques en direction des cols alpins et de l'Italie depuis le versant nord des Alpes.

Représentant ainsi depuis longtemps une menace directe pour les intérêts romains de part et d'autre de la chaîne alpine, Rome prit la décision de l'annexion pure et simple de leur territoire à la fin du IIème siècle av. J-C. Après de dures batailles conduites par les légions dans la vallée du Rhône, leur territoire fut désormais intégré au monde romain au sein de la province de Transalpine nouvellement créée, chargée de protéger la voie terrestre unissant les possessions romaines italiennes et espagnoles.

De ce peuple, dont des sources très fragmentaires sont parvenues jusqu'à nous pour ce qui se rapporte notamment à la période de l'indépendance et aux premiers temps de leur soumission militaire, une abondante source épigraphique nous est en revanche parvenue en ce

[1] Le territoire des Allobroges qui couvrait une superficie de 13 000 km2, s'étendant notamment en grande partie sur les actuels départements français de l'Isère et de la Haute Savoie, et comprenant des villes comme Vienne et Grenoble, en Isère, Chambéry en Savoie, Annecy en Haute-Savoie, ainsi que Genève en Suisse, faisait des Allobroges l'une des nations les plus importantes en territoire établie au-delà de la chaine des Alpes.

qui concerne la période romaine. Les trois volumes des *ILN Vienne* édités en 2004 (*cf.* bibliographie) rassemblent en effet au total pas moins de 934 inscriptions pour l'aire de la cité de Vienne, c'est-à-dire du territoire historique des Allobroges.

C'est donc à ce peuple de l'époque romaine, qui prend désormais le nom de *Viennenses*[2] sur les inscriptions officielles, que nous allons ici nous intéresser, par l'intermédiaire des enseignements tirés de l'anthroponymie, c'est-à-dire de l'étude des noms de personnes physiques (d'après les inscriptions lapidaires). Il convient toutefois au premier abord de signaler le fait que la présente communication est tirée d'une recherche de doctorat soutenue en 2007 à l'UPMF[3] de Grenoble (DROUVOT, 2007). Cette analyse anthroponymique ne correspond, bien entendu, qu'à l'un des nombreux aspects sur l'identité et le pouvoir des Allobroges qui y avait alors été développés[4]. Ainsi par exemple, une autre communication du même auteur, publiée en 2008, reprend également cette thématique de l'identité et du pouvoir tout en se focalisant davantage sur les aspects d'occupation du territoire (DROUVOT, 2008).

Les inscriptions romaines, parce qu'elles conservent souvent une forme très académique (notamment les dédicaces honorifiques) ont le mérite de mettre à disposition de l'historien de nombreuses informations sur l'identité des personnes, que ce soit par le biais de la nomenclature ou du cursus parcouru par les notables. Les inscriptions honorifiques, fournissant le détail du *cursus honorum* accompli par une personne au sein d'une administration civile, ne constituent cependant pas la majorité des inscriptions, le plus grand nombre étant en général

[2] *Viennenses* (ou Viennois) est le nom généralement donné aux Allobroges du temps de l'Empire. Le nom allobroge semble en effet sous l'Empire prendre assez vite un caractère archaïsant, et être remplacé sur les inscriptions officielles par ce terme de Viennois qui fait référence au chef-lieu de cité. Ce changement de l'ethnonyme sur les épitaphes est sans doute une conséquence de l'importance politique dès lors grandissante du chef-lieu de cité des Allobroges, Vienne en Narbonnaise.

[3] Université Pierre Mendès-France, Grenoble II (Sciences sociales et humaines).

[4] Notre recherche se voulait en effet une analyse diachronique de l'identité et du pouvoir sur un territoire donné, de la période gauloise à l'ère romaine, en se focalisant toutefois exclusivement sur la documentation funéraire. Celle-ci avait en effet l'avantage de pouvoir s'ajuster plus aisément à une thématique diachronique de ce type sur une si longue période chronologique.

constitué par des inscriptions funéraires, pas toujours aussi loquaces, mais respectant au demeurant un certain nombre de critères académiques très utiles aux chercheurs pour fournir des fourchettes chronologiques (au mieux le plus souvent de l'ordre du demi-siècle cependant).

Ainsi, comme ce fut le cas pour la thèse, c'est donc cette seconde série d'inscriptions de la cité de Vienne – que nous aborderons sous le terme d'épitaphes – qui va faire ici l'objet de notre analyse statistique et linguistique des anthroponymes (c'est-à-dire des noms de personnes). Nous avons en effet pris la liberté pour cette analyse d'écarter les diverses autres catégories d'inscriptions romaines (honorifiques, ex-voto, graffitis, etc.). Il s'agit bien dans le cadre de notre étude de chercher à mieux cerner à travers une analyse statistique et sémantique les habitants d'une région déterminée, afin de permettre éventuellement de déceler certaines évolutions du point de vue anthroponymique sur le long terme, de déterminer d'éventuels traits d'identités propres à cette population, par rapport par exemple à des populations voisines.

Mentionnant le nom du défunt, gravé pour la postérité, souvent accompagné d'une formulation à vocation prophylactique au style assez peu diversifié, l'épitaphe a donc le mérite (en plus d'être relativement datable) de représenter une plus vaste population que les dédicaces honorifiques[5], *a fortiori* pour un territoire aussi vaste et d'ancienne romanisation que celui des Allobroges, se prêtant donc bien à une analyse de ce genre. La sériation statistique aurait pu en effet perdre quelque peu en validité si l'on avait ajouté à notre corpus les diverses autres sources épigraphiques, à savoir les dédicaces honorifiques déjà citées, mentionnant notamment les élites provinciales (pas toujours originaires de la cité de Vienne) et les dédicaces impériales, ou encore les nombreuses dédicaces votives, qui sont par définition le fait de visiteurs de sanctuaires, et dont les datations sont surtout moins précises (cette dernière exigence chronologique, on l'aura compris, étant le plus important dans notre démarche).

[5] L'accomplissement d'une magistrature civile n'étant par définition accessible que par une élite, les dédicaces honorifiques se rapportent donc à une infime minorité d'une population.

Nous avons ainsi isolé en tout pour l'analyse 359 épitaphes pour la cité de Vienne, auxquelles nous avons ajouté 54 autres épitaphes de *Viennenses* mentionnés sur des tombeaux érigés au-delà du territoire viennois, et se rapportant pour la plupart à des tombes de soldats légionnaires. L'ensemble de ce matériel épigraphique funéraire représente en tout 826 individus distincts, dont 751 *ciues romani* et 75 détenteurs de noms uniques (pérégrins et esclaves), se distribuant entre 196 gentilices et 478 surnoms et noms uniques.

Pour cette analyse linguistique des anthroponymes viennois, il a fallu prendre en compte trois langues anciennes, en l'occurrence le latin, le grec et surtout se référer aux travaux récents sur l'ancien celtique continental. La linguistique de la langue celtique ancienne est une discipline actuellement en plein renouvellement, bien qu'encore assez spéculative, basée sur l'inventaire de toutes les sources linguistiques celtiques antiques retrouvées – prenant en compte surtout des découvertes récentes – et l'analyse comparée avec les langues celtiques contemporaines. Pour cette étude, nous nous sommes référés principalement aux travaux de Pierre-Yves Lambert, qui donne à la fin de son ouvrage de référence une liste de termes d'origine gauloise bien documentés (LAMBERT, 1995) et de Xavier Delamarre, qui présente des listes de mots gaulois qui se perpétuent éventuellement dans la langue française (DELAMARRE, 2003).

2 Les Allobroges à travers la nomenclature

Avant d'aborder toutefois l'analyse linguistique des anthroponymes allobroges proprement dite, regardons tout d'abord quelles informations nous pouvons tirer au préalable de la nomenclature gallo-romaine sur les épitaphes de la cité de Vienne. En effet la nomenclature romaine suffisait à elle seule à identifier le statut juridique du corps social[6].

[6] Les *ciues romani* portaient le *tria nomina* (*praenomen*, *nomen* et *cognomen*).Les pérégrins ne portaient qu'un nom unique. La nomenclature de type pérégrin se composait toutefois, dans l'aire gauloise, du nom unique suivi du patronyme, ce qui

Les citoyens romains (ingénus et affranchis), détenteurs du *tria nomina*, représentent 92% des individus mentionnés sur les épitaphes. Les pérégrins, c'est-à-dire non détenteurs du *ius romani*, sont en revanche peu représentés sur les épitaphes. On en recense tout de même 42 individus dont 28 qui ne font aucun doute sur leur statut (les autres pouvant se rapporter à des esclaves). Du reste, parmi celles qui ne laissent aucun doute, dans l'ensemble les inscriptions de pérégrins se rapportent à une période précoce de la cité de Vienne, du temps de la fin de la République ou de l'ère augusto-tibérienne au plus tard[7], les autres, plus tardives, étant visiblement à attribuer à des *incolae* (pérégrins d'origine étrangère), puisque plusieurs de ces inscriptions font mention des patries d'origines (la nation des Bellovaques (Beauvais) dans le nord de la Gaule ; Ephèse et Tralles, en Asie mineure : *ILN, Vienne* 153 (pour Tralles) ; *ILN, Vienne* 126 (Bellovaque) ; ainsi qu'une inscription non mentionnée dans les *ILN, Vienne* se référant à Ephèse (DROUVOT, 2007, n°15, p. 137).

Cette très forte représentation des *ciues romani* sur les épitaphes de la cité de Vienne ne doit toutefois pas nous étonner. En effet, la cité de Vienne fut très tôt promue au rang de colonie latine, probablement dès avant la bataille d'Actium, en raison de sa fidélité à César lors de la guerre des Gaules, puis à Octave, son successeur désigné, ce qui a permis déjà, en presque 50 ans jusqu'à l'avènement de Tibère, de donner naturellement un nombre important de citoyens romains parmi les notables indigènes simplement par le biais de l'exercice des magistratures. Elle fut aussi très tôt promue au rang de colonie romaine honoraire, vers 40 ap. J.-C., peut-être par une faveur de Caligula ou par une mesure de Claude au début de son règne, ce qui étendra la citoyenneté romaine, automatiquement, à tous les citoyens libres de la colonie. Du reste, seules peut-être désormais des familles de citoyens de second rang, de conditions modestes (donc largement invisibles des inscriptions) et sans influence politique, auront

permettait d'éviter toute confusion possible avec les esclaves, qui eux ne pouvaient se prévaloir d'une filiation.

[7] Notons à ce titre qu'une inscription non funéraire d'Annemasse, dédiée à Mars par le pérégrin *Firmus*, fils d'*Hilarus* (*ILN, Vienne* 800), est datée précisément (par datation consulaire) de 5 apr. J.-C.

probablement pu bénéficier de cette nouvelle mesure, puisque celle-ci ne devait au final qu'entériner le terme d'une évolution d'extension naturelle du droit romain sur près d'un siècle. En ce qui concerne les esclaves, on n'en recense que 23 individus (dont 9 de statut incertain), pour des inscriptions attribuables pour la plupart au plus tôt à partir de la fin du Ier siècle de notre ère. Nous reviendrons *infra* sur ces catégories.

3 Analyse linguistique des gentilices allobroges

Ainsi comment se distribuent les 826 anthroponymes recensés pour la cité de Vienne à l'intérieur de cette nomenclature ?

Nous avons déjà signalé *supra* par l'intermédiaire de la nomenclature que les détenteurs de gentilices représentent une part très importante du matériel épigraphique du corpus. L'analyse linguistique permet d'identifier trois origines linguistiques différentes pour la formation patronymique des citoyens romains recensés : latine pour 43% des gentilices, indigène (d'origine celtique en l'occurrence) pour 38% et grecque pour 1%. Les 18% restants ont été rangés dans une quatrième catégorie, les « gentilices d'apparence latine » qui, comme le nom l'indique, sont des gentilices latins en apparence, mais plus particulièrement de formation patronymique, c'est-à-dire fabriqués de toute pièce à partir des noms uniques latins – ainsi que de noms uniques traduits ou latinisés – des premiers *ciues* de la lignée (qui étaient probablement en majorité d'origine indigène).

En ce qui concerne les gentilices d'origine latine, il convient donc de différencier les gentilices dénotant avec plus de certitude une origine italienne, des gentilices indigènes de formation patronymique formés à partir de racines linguistiques latines. En effet, cette distinction nous permettra de mieux distinguer les patronymes italiens proprement dits, c'est-à-dire révélant la présence d'immigrants italiens dans la cité de Vienne, des indigènes détenteurs de patronymes influencés par la langue latine. En ce qui concerne la catégorie des gentilices véritablement italiens (85 en tout), citons ici à titre d'exemple pour des

épitaphes de l'ère augusto-tibérienne les gentilices *Aemilius*, *Aquilius*, *Cannutius*, *Iulius*, *Pompeius*, *Valerius*, *Varius*, *Vibius*.

3.1 Les gentilices de formation patronymique

Nous avons pu distinguer également 109 gentilices de formation patronymique. Pour les gentilices d'origine indigène probablement fabriqués de toutes pièces à partir des patronymes latins des premiers *ciues* de la lignée (24 en tout ont pu être identifiés), citons entre autres pour le Ier siècle les gentilices *Crispius* (« frisé »), *Gratius* (« aimable »), *Ingenuius* (« né de parents libres »), *Iuuentius* (« jeunesse »), *Sextius* (« le sixième » ou formé à partir du *praenomen* latin *Sextus*). Pour le IIe siècle, *Iustius* (« juste »), *Modestius* (« discret »), *Libertius* (« libéré »), *Ligurius* (« le Ligure »), *Maternius* (« digne d'une mère »), *Maximius* (« très grand »), *Optatius* (« l'excellent », mais il peut s'agir aussi du gentilice d'une grande famille romaine), *Primius* (« le premier »), *Quintius* (« le cinquième », ou assonance avec le celt. *cintus* « le premier »), *Romanius* (« le Romain »), *Seuerius* (« l'austère »), etc. Du fait également que les *praenomina* latins étaient parfois portés comme noms uniques, certains ont pu être transformés en gentilices. Nous avons déjà exposé le cas du gentilice *Sextius*. C'était probablement aussi le cas du gentilice *Tiberius*, peut-être aussi des *gentes Decimia*, *Marcia*. Toutefois pour ces deux derniers patronymes, il peut s'agir aussi de latinisations d'anthroponymes indigènes.

Ainsi, rapportés aux gentilices de formation patronymique issus de noms uniques celtiques, cela donne 56% pour les gentilices de formation patronymique d'origine indigène, en proportion supérieure donc aux gentilices italiens proprement dits (43%).

Pour les gentilices de formation patronymique d'origine celtique (85 en tout), citons par exemple pour la période augustéenne ou pour le début de notre ère les gentilices *Betutius* (composé de la rac. celt. *bitu-* « monde »), *Catius* (celt. *catu-* « combat »), *Craxsius* (onomatopéique, du celt. *craxanto-*, *craxo-* « crapaud »), *Dannius* (celt. *dannos* « magistrat, curateur ? »), etc. Nous relevons aussi pour toute la

période romaine deux gentilices grecs latinisés, *Caunius* et *Thaeodotius*, associés d'ailleurs à des surnoms grecs également, ce qui évoque des gens d'origine orientale.

3.2 Les gentilices « italiens »

Il convient tout d'abord de relativiser la forte proportion des gentilices « italiens » dans la liste des gentilices de la cité de Vienne (85 occurrences, soit autant que pour les gentilices de formation patronymique indigène) car beaucoup d'entre eux ne sont représentés que par une seule occurrence, ce qui est bien souvent révélateur de la présence d'étrangers. Surtout, en dépit des 196 gentilices distincts représentés dans la cité de Vienne, le caractère « ethnique » est bien affirmé, puisque 60% des citoyens romains mentionnés sur les épitaphes se distribuent au sein des 30 gentilices les plus fréquents. Et, parmi ceux-ci, les *Iulii*, *Valerii*, *Titii* et *Pompeii* sont de loin les plus répandus (DROUVOT, 2007, p. 719).

Ainsi, la forte proportion des gentilices latins observée *supra* (43%) par rapport au nombre total de patronymes recensés s'explique aussi par le fort enracinement local de certaines *gentes* romaines. En effet les *gentes* italiennes *Iulii*, *Valerii* et *Pompeii* réunissent à elles seules 30% des citoyens mentionnés sur les épitaphes ! Le caractère « ethnique » est là encore très affirmé, puisque ces 30% ne sont évidemment pas constitués pour la plupart d'immigrés italiens ou autres, mais bien d'indigènes, dont les premiers *ciues* de la lignée ont probablement acquis la citoyenneté romaine à haute époque, dans le courant du Ier siècle av. J.-C.[8]

La grande diffusion de ces trois gentilices est due en effet à la présence de hauts magistrats célèbres de la Rome républicaine qui servirent en Transalpine : *C. Valerius Flaccus*, le plus ancien magistrat

[8] Les premiers allobroges à bénéficier de la citoyenneté romaine l'ont obtenue en effet à une époque où la cité de Vienne était encore de statut stipendiaire. Ils furent donc concédés *ad uiritim* aux potentats locaux les plus influents par les hauts magistrats de Transalpine pour des raisons stratégiques évidentes : il s'agissait lors des périodes de troubles de s'assurer la fidélité de certains chefs indigènes.

connu et qui fut probablement le principal dispensateur de la *gens Valeria* en Transalpine ; Pompée le Grand, pour la *gens Pompeia*, qui avait reçu un commandement extraordinaire du Sénat sur la Gaule et les Espagnes dans sa guerre contre Sertorius, et qui, à l'issue de cette guerre, avait été habilité, par une loi votée par le peuple sur la recommandation du Sénat, à octroyer en 72 la citoyenneté à des personnes physiques ; et enfin César, le conquérant des Gaules[9], pour la *gens Iulia*, qui diffusa à son tour le gentilice en récompense de services rendus, comme auxiliaires ou chefs d'auxiliaires gaulois dans les troupes romaines (*uirtutis causa*).

Citons encore, pour les autres gentilices de grandes familles romaines mentionnés également sur les épitaphes de l'espace allobroge mais de manière bien moins affirmée que pour les *gentes* précédentes : *Aelius, Aemilius, Claudius, Cornelius, Domitius, Lutatius, Mercatorius, Optatius, Sergius, Seruilius, Vlpius*. La présence de la *gens Aemilia* dans la cité de Vienne est sans doute à associer à l'octroi du *ius romanus* par le *triumuir M. Aemiliius Lepidus*, du temps où il fut gouverneur de Narbonnaise, entre 44 et 40 av. J.-C., et celle de la *gens Domitia* est probablement à associer à un autre célèbre gouverneur de la *Prouincia*, *L. Domitius Ahenobarbus*, proconsul de Narbonnaise en 49 av. J.-C. En ce qui concerne les *gentes Flauia, Vlpia, Aelia* et *Aurelia*, elles se rapportent vraisemblablement à des affranchis ou des descendants d'affranchis de l'administration impériale, de la dynastie flavienne, de l'empereur Trajan (pour *Vlpia*) et de la dynastie antoninienne ou sévérienne pour les *gentes Aelia* et *Aurelia*.

Ainsi, comme nous l'avons vu, la part des gentilices de formation patronymique, notamment d'origine celtique, parmi les gentilices de la cité de Vienne, ainsi que la prépondérance des *gentes Iulia, Pompeia* et *Valeria* pour les gentilices « italiens » confirme l'enracinement local des *ciues romani* du territoire allobroge.

[9] Son successeur, Octave, qui plaça sous son autorité, à partir de 40, la Gaule chevelue et la *Prouincia*, avait en revanche la réputation, par rapport à son père d'adoption, de ne distribuer la citoyenneté que très parcimonieusement aux élites provinciales.

4 Analyse linguistique des *cognomina* et noms uniques

Si l'on se penche à présent sur les *cognomina*, nous pouvons observer toutefois une représentation plus réduite des noms d'origine indigène (celtique et d'apparence latine) par rapport aux noms latins. Une proportion plus réduite toute relative toutefois, car les *cognomina* d'origine indigène figurent tout de même pour le tiers des *cognomina* attestés (33% dont 12% incontestablement celtiques), les autres étant représentés pour 50% par des noms d'origine latine et pour 17% d'origine grecque.

L'attrait des noms gréco-latins devait être très fort au sein d'une population détentrice depuis longtemps déjà du *ius romani* et donc soucieuse, par soucis d'intégration, de s'identifier comme appartenant pleinement à une culture gréco-romaine à l'image des notables de Rome. Le surnom, qui caractérisait le nom personnel, était évidemment tout particulièrement approprié pour la revendication d'une identité. Dans une telle perspective, c'est finalement le maintien en proportion assez importante des noms indigènes et d'apparence latine qui devrait le plus nous interpeller, venant rappeler le caractère ethnique de la population.

4.1 Les anthroponymes d'origine indigène

L'analyse statistique des anthroponymes prenant en compte la chronologie des épitaphes permet d'observer tout d'abord, en ce qui concerne les surnoms d'origine indigène, que ceux des citoyens romains de l'ère augustéenne notamment se placent visiblement dans la continuité des anthroponymes allobroges de l'époque républicaine (mentionnés notamment à travers la littérature et la numismatique): *Esunertus* et *Trouceteiuepus*, en 8 av. J.-C., *Senorix*, *Sunua*, *Camulatus*, *Troucillus*, *Deuilus* (respectivement *ILN, Vienne* 868 ; 683 ; 710 ; *AE* 1992, 1827). Il convient aussi de les rapprocher des noms de pérégrins mentionnés sur la plaque funéraire gravée sur deux faces de Saint-Alban-de-Roche (en Isère) : *Dubnacus*, fils de *Cobrouillus* ; *Bituna*, fille de *Trouces* ; *Nama*, fille de *Verucus* ; *Caupius* (*ILN, Vienne* 577),

de la période augustéenne vraisemblablement, c'est-à-dire à une époque où la cité de Vienne n'était encore que colonie latine honoraire, et où les pérégrins pouvaient encore représenter quantitativement une certaine importance parmi la population. Ces noms indigènes des premiers temps de l'Empire paraissent en effet pour la plupart ne pas avoir encore subi d'évolutions (du fait de l'influence latine), et sont pour ainsi dire « préservés » ou « authentiques ». Néanmoins, le processus de latinisation pour ces indigènes est bien en marche, comme en témoigne par exemple l'inscription de Vienne d'époque augustéenne dédiée à *Octauius* (*ILN, Vienne* 180), détenteur d'un nom unique latin, ce qui doit traduire l'attachement de sa famille – dont le père, *Ando*, porte un nom celtique – à la personne d'Auguste dans les premiers temps de son Principat.

4.2 Les anthroponymes latins et d'apparence latine

À partir du Ier siècle de notre ère, en tout cas, les surnoms latins semblent vite s'imposer. Là encore, comme pour les noms celtiques, nous pourrions tenter de retracer une évolution des surnoms latins et d'apparence latine à travers la progression du processus de latinisation.

Les surnoms latins sont déjà ceux qui sont les mieux représentés dès avant la période flavienne (53%). Il est néanmoins vraisemblable que nombre d'entre eux aient été, dans l'aire dans laquelle nous nous situons, des noms de traduction sur les inscriptions.

La latinisation des surnoms indigènes pourrait être perceptible, par exemple, sous la période Claude-Néron, à travers toute une série de surnoms, visiblement latins, mais que nous avons préféré ranger dans la catégorie des surnoms « latins en apparence » en raison de leurs assonances avec des anthroponymes indigènes, ce qui, dans l'aire géographique considérée, ne doit évidemment pas être le fait du hasard. Citons pour exemple les surnoms *Senecio*, *Bellator*, *Bellicus*, *Bellus*, *Vindex*, etc. Considérés comme des surnoms d'apparence latine, par assonance, ils pourraient cependant tout aussi bien être classés parmi les surnoms « italiens », et ce n'est que le contexte « allobroge »

ou « gaulois » qui nous permet donc d'en douter. Il s'agit de surnoms d'ailleurs que nous pourrions qualifier plus spécifiquement de « gallo-romains », plutôt que d'apparence latine ou indigène, puisqu'ils se placent bien à la conjonction de deux langues, ou de deux cultures. Ce phénomène s'inscrirait dans une volonté d'intégration de ces nouveaux citoyens au monde romain, tout en permettant de garder, par le biais de la latinisation de leurs noms ou de l'adoption de noms assonants, une trace de leurs origines indigènes.

En effet, pour un grand nombre de surnoms latins, le caractère ethnique indigène de la population est perceptible. Ainsi, les *cognomina* ordinaux latins, par exemple *Secundus*, *Tertius*, *Quintus*, *Decumus*, et leurs nombreux dérivés (*Secundinus*, *Secundinula*, *Secundilla*, *Secundanus*, *Tertius*, *Tertiolus*, *Quintinus*, *Quintilla*, *Quintilianus*, *Quintanus*, *Decuminus*, *Decumilla*, *Decumanos*, etc.) sont probablement à rapprocher, respectivement, pour *Secundus*, de la racine celtique *seco-* ou *sego-* « force, vigueur » ; pour *Tertius* du celtique *trito-* « troisième » (nom de traduction et d'assonance) ou racine indigène *tertio* de signification indéterminée ; pour *Quintus* du celtique *cintu-* « premier » ; pour *Decumus* de la racine **Dek-* fréquente de l'anthroponymie indigène. De même, les *praenomina* latins *Marcus*, *Lucius* ou *Titus* notamment, employés comme *cognomen*, et leurs nombreux dérivés également (*Marcellus*, *Marcellinus*, *Marcianus*, *Marculus*, *Lucianus*, *Lucinulus*, *Lucinus*, *Lucius*, *Titius*, *Titianus*, *Titiola*, *Tita*, etc.), doivent aussi leurs succès en raison de leur assonance avec le celtique, respectivement : *marca* « cheval » pour *Marcus* ; *luc-*, *lug-* « lumineux, brillant » pour *Lucius*, et pour *Titius* un terme indigène *tito*, *titio*, fréquent de l'anthroponymie indigène, mais de signification obscure. Toutefois, les anthroponymes *Marcellus*, *Marcianus*, *Lucinus*, très répandus, avec leurs nombreux dérivés, au IIe et IIIe siècle surtout, seraient plutôt des recréations gallo-romaines que des anthroponymes dérivés de noms celtiques, avec lesquels ils ne sont liés que par une racine lointaine. Ces anthroponymes ne sont en effet pas attestés sous cette forme dans l'onomastique préromaine.

Nous pourrions aussi à ce titre rattacher à cette catégorie des surnoms d'apparence latine, ou « gallo-romains », les nombreux *cognomina* latins dont l'influence gauloise est perceptible à travers la

forme emphatique qu'empruntent très souvent les surnoms en Gaule. C'est le cas par exemple des désinences très répandues dans l'onomastique gauloise *–olus* (*Anniola, Domitiola, Iustiola, Paruolus, Tertiolus, Titiola*, etc.) ou *–illus* (*Atticilla, Maximilla, Decumilla, Iarilla, Mapilla, Silanilla, Tetricilla, Troucillus*, etc.). L'emphase est cependant fréquente aussi dans le monde latin, avec par exemple la désinence latine *–ulus* très employée aussi pour les mêmes raisons en Gaule à l'époque romaine (*Lucinulus, Marculus, Rusticula, Verinula, Secundinula*, etc., pour les Allobroges). Remarquons aussi la « gallicisation » du surnom *Maxsima*, latin *maxima* « très grande » (*ILN, Vienne* 802), souvenir du x celtique (grec chi « χι » pour la prononciation kh) qui apparaît aussi dans le gentilice *Craxsius* (*ILN, Vienne* 710).

A partir du tournant du IIe au IIIe siècle toutefois, il devient plus fréquent de rencontrer des surnoms plus rares et originaux dans la cité de Vienne, empruntant à un lexique latin plus soutenu: *Brundisina, Castrensis, Dextrianus, Felicissima, Geminans, Innocentius, Norbanus, Nouella, Perpetuus, Placentina*, etc. Un certain nombre d'entre eux, associés à des gentilices « italiens », doivent révéler la présence d'étrangers venus s'établir récemment dans la cité, souvent par union matrimoniale. Notons toutefois que même au cours de cette période, les surnoms d'origine celtique sur les épitaphes se maintiennent, ce qui doit refléter la persistance du gaulois durant toute la période romaine, notamment dans les campagnes, mais dont la langue, comme on peut l'imaginer, devait se mêler bien évidemment de plus en plus au latin.

4.3 Les anthroponymes grecs

En ce qui concerne les surnoms grecs, si ceux-ci sont déjà présents dans l'horizon le plus ancien (augusto-tibérien) des épitaphes mentionnant des *ciues romani* notamment, leur part semble rester assez marginale cependant durant les trois premiers quarts du Ier siècle (elle passe en effet de 8% pour la période -25/80 à 22% pour la période 80/160). Ce serait donc à partir de l'ère flavienne que les surnoms grecs se font plus communs sur les inscriptions funéraires de la cité de

Vienne ; nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la partie 7 concernant les noms grecs.

5 Classement sémantique des *cognomina* et noms uniques

En ce qui concerne la sémantique, les surnoms pourraient se classer d'une manière large autour de cinq catégories principales, les surnoms que nous nommerons « **identificateurs ou qualificateurs** », précisément parce qu'ils identifient ou qualifient la personne, que ce soit à travers la physionomie, des valeurs morales ou l'origine ethnique, géographique ou sociale ; les surnoms **ordinaux**, catégorisant la fratrie par ordre des naissances ; les surnoms **à valeur apotropaïque**, c'est-à-dire de bonne augure ; une catégorie avec des surnoms à dimension plus proprement **affective ou personnelle** ; et les surnoms que nous nommerons « **dynastiques** ».

Il serait possible d'ailleurs de percevoir dans la cité de Vienne une évolution à travers ces différentes catégories de surnoms sur le long terme. C'est ce que notre recherche a permis du moins de déterminer. D'une manière générale, nous pouvons observer que les surnoms identificateurs et ordinaux sont très répandus au Ier siècle de notre ère, mais semblent néanmoins se maintenir en grande fréquence sur toute la période romaine. En revanche, les surnoms à valeur « incontestablement apotropaïque » deviendraient plus fréquents à partir de la période flavienne, pour se maintenir tout au long des IIe et IIIe siècles. Une catégorie plus tardive apparaitrait plutôt à partir de la seconde moitié du IIe siècle, formée de surnoms à valeur plus personnelle et affective, témoignages plus affirmés de l'affection et de l'espérance des parents à l'égard de leur progéniture, à rapprocher probablement du succès grandissant à cette époque des cultes à Mystère orientaux. Enfin les surnoms dynastiques, s'ils recouvrent évidemment l'ensemble de la période, prennent surtout un caractère nettement dynastique – en se référant désormais directement par le biais du surnom au « patronyme familial » – presque exclusivement à partir du IIe siècle de notre ère.

5.1 Les anthroponymes se référant à la physionomie, à des qualités humaines ou au rang social

Ainsi, parmi les surnoms identificateurs, ceux relatifs à la physionomie (visage, constitution, couleur des cheveux, beauté, et plus rarement défauts) sont répandus durant toute la période romaine. Les formes dérivées de ces surnoms identificateurs sont également répandues, mais surtout à partir du IIe siècle : *Crispina, Crispinianus, Firminus, Macrinula, Macrinus, Paullinula, Paullinus, Rufinus, Valentinus*, etc. Néanmoins la fréquence de ces surnoms dérivés, typiquement « gallo-romains », est moins à mettre sur le compte d'une particularité personnelle ou de la mode que sur le compte d'une filiation dynastique, à partir du surnom d'un parent ou ancêtre commun (*Crispus, Firmus, Macer*, etc.). Les exemples épigraphiques révélateurs de ce fait abondent dans ce domaine.

Pour les surnoms moins répandus, les références directes à la physionomie personnelle sont plus vraisemblables, se rapportant vraisemblablement à des particularités constatées à la naissance : *Quadratus* « bien proportionné », *Miccio* « petit », *Paruolus* « très petit », *Paullus* « chétif », *Euprepes* « de belle apparence », *Callistus* « qui l'emporte en beauté », *Glaphyrus* ou *Venustus* « élégant », *Placidus* « calme », *Sige* « muette ? », *Blaesus* « bègue », *Gemellus, Geminus* « jumeau » ou *Geminans* « semblable » ; se référant également à la vigueur, constitution, habileté : *Alcimus, Crates, Cratiste* « fort, forte », *Celer* « prompt, rapide », *Dextrianus* « habile », *Eudromus* « bon coureur », *Vitalio* ou *Zotice* « dynamique », *Zosimus* « vigoureux », *Virilis* « courageux » ; signalons aussi des noms moins élogieux, comme *Maelo* « lent, paresseux ? », *Vastus* « brut, inculte », *Cornutus* « capricieux ».

Citons aussi quelques surnoms faisant peut-être directement référence au rang social : *Atimitius*, gr., « sans honneur, honteux », *Ingenuus*, lat., « né de parents libres, de bonne famille », *Priuatus*, lat., « simple particulier, citoyen », *Vassillus*, celt. « serviteur, soumis », *Threpte*, gr., « d'origine servile », *Verna*, lat., « esclave de naissance ». Enfin les surnoms identificateurs faisant référence à des spécialités, des

métiers, sont très rares, ce qui est lié au fait que la majorité des surnoms mentionnés sur les épitaphes ont été attribués dans la petite enfance.

5.2 Les anthroponymes ethniques et géographiques

En ce qui concerne les surnoms ethniques ou géographiques, on considère généralement, suivant la nomenclature habituelle des Romains, que la désinence *–icus* est à mettre en rapport avec les régions sous l'appellation desquelles s'est formé le *cognomen* ; ainsi *Asiatica, Italica* « d'Asie, d'Italie », *Italicensis* « originaire d'Italie » peuvent évoquer quelque voyage entrepris dans une région lointaine, au cours duquel fut peut-être conçu l'enfant, et région avec laquelle en tout cas des liens avaient existés. Ce n'est sans doute pas un hasard d'ailleurs si le jeune *Castrensis* « né dans un camp militaire (*castra* légionnaire) » avait un grand-père militaire, le dédicant du tombeau (*ILN, Vienne* 113). Son père était probablement aussi soldat. Signalons aussi, pour la seconde moitié du IIe siècle, des surnoms évoquant diverses villes italiennes, où des Viennois avaient probablement séjournés : *Brundisina, Norbanus, Placentina, Potentinus* « de Brindes en Calabre, de Norba dans le *Latium* (ou en Lusitanie), de Plaisance, de Potentia en Lucanie ». Ces noms peuvent aussi faire honneur à une ville où l'on avait des relations d'hospitalité.

En effet, les occasions de voyages ne manquaient pas pour des raisons diverses (de carrière, commerciales, etc.). Les militaires étaient pour la plupart envoyés souvent très loin occuper les diverses stations du *limes*. Signalons à cet effet l'exemple rare (puisque signalé à trois reprises sur des inscriptions du monde romain !) du très dévot centurion viennois *L. Maximius Gaetulicus*, qui se signale à travers des dédicaces religieuses à *Nouae* en Mésie inférieure, à *Trimontium* (Newstead, dans le sud de l'Ecosse) et à *Aesica* (Greatchesters, sur le mur d'Hadrien) en Grande-Bretagne, permettant de retracer quelques-uns de ses déplacements durant son service au cours de la seconde moitié du IIe siècle, de la légion XX *Valeria Victrix* à la première légion *Italica*, de la Grande-Bretagne au Danube (REMY; KAYSER, 2005, p. 80-82). Signalons aussi son surnom ethnique *Gaetulicus* « du pays des Gétules

(en Afrique romaine) », probablement en rapport avec une autre région lointaine fréquentée (par un père légionnaire également ? *cf.* l'exemple déjà évoqué de *Castrensis*) durant son enfance. L'élite provinciale se déplaçait aussi beaucoup, pour entreprendre par exemple un cursus équestre (service militaire suivi d'un *cursus honorum* à Rome, etc.). A l'occasion de ces voyages, les jeunes notables du pays allaient probablement rechercher à nouer des alliances matrimoniales avec des étrangers afin de renforcer leurs influences au-delà du territoire d'origine. Les exemples épigraphiques abondent dans ce sens.

Les surnoms *Africanus, Cantaber, Germanus, Graecus, Lucanus, Macedoniane, Punicus, Rhenus, Rhodius* peuvent signaler une origine étrangère. Pour les surnoms géographiques moins précis, comme *Campanus, Colonus, Maritima, Montanus, Rusticus, Vrbanus*, ceux-ci doivent évoquer les régions d'où sont originaires les intéressés, « de la côte » par exemple pour *Maritimus*, ou peut-être même au sein même de l'espace allobroge, par exemple « de la campagne, d'en bas » (*Campanus, Rusticus* ou encore *Colonus* « de la Colonie »), par opposition à « de la montagne, d'en haut » (*Montanus*), ou par opposition à « de la ville » (*Vrbicus*).

5.3 Les anthroponymes ordinaux

Les surnoms ordinaux sont fréquents également. Ils peuvent signaler l'ordre des naissances dans une fratrie, comme *Primus, Secundus, Tertius, Quintus, Sextus, Decimus* et leurs nombreux dérivés. C'est le cas sans doute des surnoms *Aequalis* « du même âge », *Antiquus, Priscus, Senior* ou *Senecio* « l'ancien, l'aîné », *Primitiuus* ou *Primigenia* « premier né, première née », *Remulla*, celt., « première », *Iunior* « le jeune », *Diadochus*, gr., « successeur ». Toutefois certains surnoms ordinaux en apparence pourraient ne pas avoir de rapport direct avec l'ordonnancement des naissances. Tout d'abord, comme nous l'avons vu pour les gentilices, certains ordinaux très répandus doivent peut-être leurs succès en raison précisément de leurs assonances avec des thèmes fréquents de l'onomastique gauloise. Ainsi *Quintinus, Quintilla* ou *Quintanus* « cinquième » sont peut-être des latinisations du

celtique *cintus* « premier ». C'est peut-être aussi le cas pour *Secundus*, du fait de la racine celt. *sego-* thème de noms propres fréquents, comme du reste pour les surnoms *Decimanus, Decmanus, Decmilla, Decminus, Decmius*, etc., qui n'ont probablement pas de rapport avec le latin *decimus* « dixième ». Il convient aussi de tenir compte dans le cas des ordinaux de la transmission héréditaire des surnoms. Certaines épitaphes permettent en effet d'observer l'usage répandu de surnoms patronymiques, se référant par exemple aux noms des parents ou des grands-parents. Cette pratique est déjà coutumière au Ier siècle de notre ère, et sera accentuée à partir du IIème siècle avec le développement des surnoms dynastiques.

5.4 Les anthroponymes à connotation apotropaïque

Les surnoms apotropaïques se répandent surtout à partir de la fin du Ier siècle. Il s'agit de confier à l'enfant un surnom qui lui soit favorable, salutaire, c'est-à-dire de tenter, à travers son surnom d'influer sur sa destinée : *Amianthus* « pur », *Apolaustianus*, *Carpus, Carpophorus, Eucarpus, Onesimus, Onesiphorus, Polycarpus, Polychronius, Profuturus* « qui rapporte, rentable, profitable », *Eutyches*, *Thallusa* « qui prospère », *Tyche* « la fortune, la chance », *Crescens, Crescentio* « qui croît », *Epagathus* « bienfaisant », *Macareus* « bienheureux », *Mnemosyne* « renommée », *Nicephorus, Niceta, Victor* « capable de vaincre, victorieux », *Sedulus* « zélé, appliqué », *Seruandus* « qui obéit », etc.

Comme nous pouvons le voir, les surnoms grecs, notamment, s'inscrivent bien souvent dans cette tradition apotropaïque. Notons aussi à cet égard la tradition des surnoms indigènes à caractère apotropaïque également, par l'intermédiaire des valeurs aristocratiques, guerrières et de performance qu'ils véhiculent. C'est le cas par exemple des nombreux anthroponymes dérivés du celtique *catu-* « combat, bataille » : *Catullinus*, *Catiola*, *Catianus*, *Catia* ; ou de *bello-* « fort, puissant » : *Bellus*, *Bellinus*, *Bellicus*. Citons aussi *Vallo* « souverain, prince », *Remulla* « princesse, de premier rang », *Senorix* « d'ancienne noblesse », *Orgenus* « tueur ». Signalons aussi les gentilices de

formation patronymique *Catininius* et *Catius*, au sens déjà évoqué, *Diuicius*, peut-être composé de la racine celtique *diuic-* « vengeur » ou dérivé du celtique *deuos* « dieu », *Riccius* dérivé de *rix* (=*riks*) « roi », *Segellius*, de *sego-* « victoire, force », *Vennonius*, de *ueni-* « clan, famille », *Dannius*, du celtique *dannos* « magistrat », *Dognius* ou *Donnius*, racine *donno-* « noble » (respectivement, pour les gentilices cités : *ILN, Vienne,* 669 ; 202 ; 220 ; 851 ; 884 ; 218 ; 147 ; 193 ; 150).

A cette catégorie, nous pouvons probablement rattacher les surnoms porteurs de noms de divinités : *Apollinaris* « d'Apollon », *Hermetio, Palladius, Nemesia, Augustalis* « d'Auguste », *Martius, Martinus* ou *Saturninus*. Il y a aussi les surnoms composés : *Asclepiodotus, Hermogenes, Olympiodorus, Theagenis*, avec la désinence γενης « issu de » ou δορος « don ». Parfois le nom de la divinité figure tel quel, comme surnom : *Hermes, Phoebus* (surnom d'Apollon), *Ecate* (un des noms que porte Diane), *Augustus, Lupercus, Siluanus*. A noter aussi les surnoms indigènes *Deuilus* (celt. *deuos* « dieu »), *Esunertus* « qui à la force d'Esus ». Toutefois les surnoms peuvent aussi se référer au mois de naissance, par exemple *Ianuaria*, Janus, soit « de Janvier ».

Nous pouvons aussi y associer les surnoms thériophores (porteurs de noms d'animaux), qui s'inscrivent probablement dans une tradition indigène. Il s'agit probablement dans ce cas de conférer à la personne un peu de la force, de la puissance, de la vigueur et de l'agilité ou encore de la grâce, de l'élégance, des animaux en question : *Aper* « sanglier », *Dorcas* « biche », *Capreolus* « chevreuil », *Carilla*, celt. *caruos* « cerf », *Chelido* « hirondelle », *Iaracio* et *Iarilla* « poule, poulet », *Iunicilla* « génisse », *Lupa* « louve », *Pardus* « léopard », *Taurus* « taureau », *Vrsa* « ourse », etc. Ajoutons que les thérionymes latins sont fortement susceptibles, dans les régions celtophones, d'être des noms de traduction. Rappelons à titre d'exemple les surnoms « gallo-romains » *Marcellus, Marcellinus* dont le succès en Gaule doit être dû à leur assonance avec le celtique *marcos* « cheval ». Ainsi, précisément, sur une épitaphe de Vienne (*ILN, Vienne* 151), le *cognomen Marcellus*, porté par trois individus, est probablement directement à associer, du point de vue sémantique, au patronyme familial *Eccius*. En effet ce dernier serait dérivé d'un anthroponyme

formé à partir du celtique *equos*, indo-européen **ekuos*, cheval. Ainsi les *Eccii* seraient détenteurs de thérionymes, faisant allusion au cheval, aussi bien à travers leurs gentilices que par le biais de leurs surnoms. A noter aussi les gentilices *Alcius*, du celtique *alco-* « élan » et *Craxsius* à Albens, dérivé de l'onomatopéique celtique *craxanto-*, *craxo-* « crapaud » (respectivement: *ILN, Vienne* 300 ; 802).

5.5 Les anthroponymes à dimension plus proprement affective ou personnelle

Enfin nous devons considérer à part les surnoms qui font référence plus particulièrement à la petite enfance, à l'adoption ou à l'accueil du nouveau-né dans la famille : *Acceptus* « bien accueilli », *Cupita* ou *Optatus* « désiré », *Nouella* « nouveau-né », *Repentinus* « imprévu, soudain », *Epaenete* « chérie », *Meterius* « le nôtre », *Throphimus* « nourrisson, ou bien nourri, vigoureux », *Mapilla*, celt. « fillette », *Epictetus* « fils adoptif », *Apate* « privée de père », *Sotericus* « sauvé », *Restitutus* « restitué, rendu », celtique *Vri[tto ?]* et *Ruittacus*, dérivés de *urito-* « trouvé ».

Après la naissance, l'individu pouvait aussi passer au cours de sa vie par d'autres étapes, de renaissances spirituelles et symboliques à la suite de rites initiatiques. Ce pouvait être l'occasion d'un changement du surnom, afin de marquer cette transformation. Ce pouvait être ainsi le cas de certains surnoms apotropaïques comme *Felix* ou *Hilarus* « heureux, joyeux » par exemple ; peut-être aussi de *Sotericus* ou *Soterus*, gr., « sauvé », *Eleutherio*, gr. « libéré » (surnoms qui peuvent aussi se référer à l'adoption, à l'affranchissement). Autres surnoms de consécration probables: *Abascantus*, gr., « exempt de maléfices », *Epicarpia*, gr., « revenue », *Innocentius*, lat., « innocent, vertueux », *Musticus*, gr. « mystique », *Partenope*, gr., « virginale », *Perpetuus*, lat., « éternel », *Pia*, lat., « pieuse, dévouée », *Sacer*, lat., « consacré », *Terrenus*, lat., « terrestre (mortel) ».

5.6 Les anthroponymes dynastiques

La dernière catégorie de surnoms, très fréquente sur les épitaphes de la cité de Vienne aux IIe et IIIe siècles de notre ère (et rare au Ier siècle), ce sont les surnoms dynastiques. Nous avons pu voir, et ceci déjà au I^er^ siècle, que certains surnoms fréquents ne devaient plus avoir que de lointains rapports avec une potentielle qualification du détenteur, puisqu'ils se transmettaient par filiation, ce qui devait être le cas notamment pour les familles les plus illustres de la cité. Ainsi, à l'image des dynasties familiales romaines, patriciennes, il nous faudrait parler par exemple des *Lucinii Macrini* de la région de Vienne, au I^er^ siècle, ou des *Deuilli Lucini* autour de Grenoble et de Moirans au IIe siècle (familles toutes deux détentrices d'ailleurs de gentilices patronymiques indigènes).

Autre manière de marquer le culte dynastique, c'est à travers la transmission de surnoms assonants. Ainsi par exemple pour les *Lucii Fronti* de Fréterive (*ILN, Vienne* 522 ; 523 ; 524 ; 525), on peut voir tout d'abord que le *praenomen Lucius*, qui marque le lien dynastique, se transmet à travers les générations. De plus, *Martinus* a choisi de nommer ses enfants *Martius* et *Marcellinus*, pour la consonance évidence avec son surnom, de même pour *Iulianus*, qui nomme ses enfants *Iullus, Iucundus* et *Iulia*. Pour les petits-enfants, *Iucunda* porte le surnom de son père, *Iulianus* de son grand-père et *Fronto* de son arrière-grand-père !

Signalons aussi, dans ce contexte, des cas d'oppositions sémantiques (antonymes). Ainsi ce n'est sans doute pas un hasard si *Maximilla*, mentionnée sur deux épitaphes de la combe de Savoie (*ILN, Vienne* 458 ; 461), a reçu son surnom de « Très grande » alors que son père, *Paruolus*, portait celui de « Très petit, rachitique ». De même, le jeune *T. Vireius Mansuetus* (*ILN, Vienne* 225) a peut-être reçu le sobriquet de *Florentius* « Florissant » par opposition au *cognomen* de son père, *Sapricius* « pourri, usé (fané) ».

A partir du IIe siècle, la coutume devient fréquente, lors d'une union matrimoniale entre deux familles suffisamment renommées, de rappeler à travers le surnom porté par les enfants le gentilice maternel notamment, ou inversement selon les cas, précisément afin de marquer

l'identification à deux « familles » (clans) prestigieuses. Ainsi, des surnoms de familles de notables sont souvent fabriqués de toute pièce à partir des gentilices de la lignée. Ainsi par exemple à Aoste (*ILN, Vienne* 607), *Caius Cominius Cominianus* a fabriqué les surnoms de ses trois enfants *Connius, Connianus* et *Conniola* à partir du gentilice maternel (les deux gentilices étant bien affirmés dans la cité de Vienne). Les exemples de ce type sont fréquents. Il s'agit bien en l'occurrence d'une coutume que nous pourrions qualifier d'aristocratique, mettant la dynastie familiale au premier plan, et il faut bien considérer que la sémantique originelle des surnoms perd dès lors de son importance, ou n'est plus du tout, du moins dans ces cas-là et à titre personnel, prise en considération. Rappelons à cet effet que nous nous situons, dans le domaine allobroge sur le territoire d'un peuple ethnique, dont les potentats locaux les plus influents sont de très ancienne noblesse, se transmettant vraisemblablement le pouvoir et la gestion du territoire depuis l'époque républicaine, sans doute même depuis plus longtemps encore. Rappelons à ce propos notamment le discours de Claude prononcé à Lyon devant la jeunesse des *honestiores* de toute la Gaule : « Tous ces distingués jeunes hommes que voici devant mes yeux, nous n'avons pas plus à regretter qu'ils soient sénateurs que nous regrettons que mon ami Persicus, de très ancienne noblesse, lise parmi ses portraits d'ancêtres le nom d'Allobrogique » : Claude, *C.I.L.*, XIII, 1668, col.2 (trad. de Ph. Fabia, *cf.* FABIA, 1929, p.65).

6 Distribution géographique des anthroponymes

Enfin, une autre question que nous pouvons nous poser à présent, notamment concernant un peuple établi dans un territoire aussi étendu et diversifié que peut l'être l'*ager allobrogicus*, entre plaine et montagnes, entre la région rhodanienne et les massifs préalpins, c'est comment se répartissent ces *cognomina* au sein de cet espace, entre noms d'origine indigène, latine ou grecque ?

Si nous comparons la distribution des *cognomina* par origine linguistique entre le chef-lieu de cité (nous nous réfèrerons ici au matériel épigraphique de Vienne, Sainte Colombe et Saint-Romain-en-

Gal) et les principales villes de l'intérieur ayant livré un nombre appréciable d'épitaphes (nous retiendrons Grenoble, Genève et Aix-les-Bains), des différences notables peuvent être relevées.

Tout d'abord, la proportion des *cognomina* latins, si elle conserve une représentation importante sur l'ensemble de l'espace allobroge (se maintenant autour de 50% des surnoms aussi bien à Vienne que dans le reste du territoire), sa part s'infléchit quelque peu dans des villes de l'intérieur, notamment à Grenoble et à Aix-les-Bains. La part des surnoms indigènes et d'apparence latine par rapport à l'ensemble révèle en revanche une configuration très différente selon que l'on se situe dans le chef-lieu ou ailleurs dans l'espace allobroge. Ainsi entre Vienne et le reste de l'espace allobroge, les noms indigènes et d'apparence latine passent de 23% à 40% respectivement, dénotant un caractère ethnique nettement plus prononcé dans l'intérieur du pays. Dans des villes importantes de l'intérieur, comme Grenoble et Genève, les proportions de noms indigènes et latins d'apparence sont du même ordre, 48% pour Grenoble et 41% pour Genève.

Vienne donc, en tant que chef-lieu, révèle une configuration différente de son arrière-pays, avec une proportion plus faible de surnoms trahissant le caractère ethnique de la population et une forte représentation de surnoms latins et grecs (représentant en tout 77% des surnoms de la localité). Nous noterons aussi la proportion des surnoms grecs, bien représentée à Vienne (26%) alors qu'elle semble assez marginale dans l'intérieur (12%), notamment à Grenoble (10%) et à Genève (9%). L'agglomération d'Aix-les-Bains, en sa qualité de centre cultuel, doit en revanche être considérée à part (*cf. infra*).

7 Les noms grecs dans l'espace allobroge, indice d'extraction servile?

Comme nous l'avons vu, les surnoms indigènes et latins d'apparence trahissent le caractère ethnique de ce peuple. Pour les surnoms latins et grecs, il est évidemment souvent difficile de faire la part entre les indigènes qui en sont détenteurs, soucieux de porter un nom latin ou grec par volonté d'assimilation au monde gréco-romain ou simplement par effet de mode, des étrangers récemment établis sur le territoire.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que Vienne (ainsi que Saint-Romain-en-Gal) et Aix-les-Bains constituaient vraisemblablement des centres importants de rayonnement de la romanisation vers l'intérieur du territoire, Vienne de par sa qualité de chef-lieu de la *ciuitas* allobroge (on y trouvait sans doute en plus grand nombre qu'ailleurs, des visiteurs ou voyageurs étrangers, de passage à Vienne (*hospites*), ou venus y prendre racine) — et Aix-les-Bains de par sa vocation cultuelle, accueillant de nombreux visiteurs venus de toute part. Ce sont ces réalités qui doivent expliquer de telles disparités avec des villes de l'intérieur, comme Grenoble et Genève, au caractère ethnique similaire globalement de celui de l'arrière-pays allobroge. Ainsi à Aix-les-Bains les surnoms latins et grecs atteignent 73% des surnoms relevés sur les épitaphes, dont 36% pour les seuls surnoms grecs (26% à Vienne, proportion forte également).

Ainsi les configurations très différentes observées pour les surnoms grecs dans l'espace allobroge permettraient d'en déduire que ceux-ci seraient plus à même de se rapporter à des étrangers, du moins à l'origine, puisque venus s'établir dans la cité de Vienne, ils y ont gagné le droit de cité[10]. Libres aussi bien qu'esclaves d'ailleurs.

[10] Beaucoup de gentilices rares de l'espace allobroge ne sont en effet attestés qu'à Vienne. *Idem* pour Saint-Romain-en-Gal, sur la rive droite du Rhône, où se trouvaient les plus belles *domi* des habitants aisés de Vienne, suffisamment à l'écart des désagréments de la ville. C'était aussi là que venaient s'établir, comme le révèle la nomenclature et l'analyse onomastique des épitaphes, de riches résidents étrangers. En effet à Saint-Romain-en-Gal, plus du tiers des gentilices répertoriés ne sont représentés que dans cette localité (*Pantius, Mercatorius, Aterius, Rusonius, Minnius*).

Il faut en effet bien reconnaitre que les esclaves semblent avoir été particulièrement nombreux à être détenteurs de noms grecs ou latins. Si on compare par exemple l'origine linguistique des noms d'esclaves avec ceux des pérégrins de la cité de Vienne, l'analyse onomastique révèle dans le second cas une situation inverse à la première, avec une forte représentation des noms d'origine indigène. Aucun en revanche pour les esclaves recensés sur les épitaphes de la cité de Vienne (certes peu nombreux sur les inscriptions : 23 individus en tout dont 9 de statut incertain)[11].

Ainsi, l'absence des noms indigènes tendrait plutôt à confirmer que les esclaves n'étaient pas originaires de la cité, ni peut-être même de la Gaule. Il ne fait pas de doute d'ailleurs que certains de ces esclaves étaient bien ethniquement des Grecs ou des Orientaux, puisque certains anthroponymes nous rappellent les origines helléniques de leurs détenteurs : *Graecus* à Vienne, *Hellas* à Sainte-Colombe, *Rhodius* et *Rhodia* à Aoste (respectivement: *ILN, Vienne* 156 ; 118 ; 608). C'était en effet de préférence parmi les Grecs ou les Orientaux que se recrutaient notamment les esclaves versés dans des métiers intellectuels (secrétaires, pédagogues, médecins, grammairiens...). En ce qui concerne les affranchis (47 individus recensés) le constat est assez similaire, avec près des trois quarts des surnoms représentés qui sont encore des surnoms grecs et latins (les surnoms grecs représentant à eux seuls près de 50% des anthroponymes représentés). Si l'on répertorie à présent pour la cité de Vienne la catégorie des *seuiri augustales* (15 individus recensés), dont on sait qu'ils étaient bien représentés parmi l'élite des affranchis, la proportion atteint ici 80% pour les noms grecs, les autres étant des noms latins[12].

[11] Les épitaphes dédiées à des esclaves sont évidemment rares. Ceux qui sont mentionnés sur les épitaphes constituent visiblement, tout du moins au IIe et IIIe siècle de notre ère, une catégorie « privilégiée » : ce sont ceux qui, employés notamment dans l'administration civile ou impériale, avaient de bonnes raisons, dans le milieu social dans lequel ils évoluaient, d'espérer tôt ou tard l'affranchissement.

[12] Un certain nombre d'anthroponymes grecs, apotropaïques, pourraient être d'ailleurs plus appropriés à des gens d'extraction servile, en évoquant précisément ce que leurs maîtres attendaient d'eux. C'est le cas des noms *Carpus, Carpophorus, Eucarpus, Onesiphorus, Onesimus, Polycarpus, Profuturus*, etc., que nous pourrions traduire, comme nous l'avons vu, par « rentable, profitable, utile, etc. ». Citons aussi à cet égard

Les esclaves et les affranchis devaient en effet probablement représenter à Vienne une population importante, du fait que la plupart des établissements de l'administration civile et religieuse de la colonie y tenaient là leur siège, et dont le fonctionnement à tous les échelons dépendait probablement de l'emploi d'une main d'œuvre servile importante. A Aix-les-Bains, la proportion importante des surnoms grecs et latins pourrait relever précisément de la spécificité du *uicus* : agglomération-sanctuaire sans doute renommée, et qui devait pour cela mobiliser beaucoup de desservants pour le service des sanctuaires, surtout parmi les classes serviles.

Ainsi, puisque les esclaves paraissent avoir été nombreux à être détenteurs de noms uniques grecs (et de noms latins), l'augmentation manifeste pour la cité de Vienne des *cognomina* grecs à partir de l'époque flavienne est peut-être due à un élargissement du processus d'affranchissement (les affranchis ayant probablement conservé pour la plupart leurs anciens noms d'esclaves). C'est très vraisemblable, mais il faut garder néanmoins à l'esprit qu'il n'y avait pas de systématisme cependant dans l'utilisation de noms grecs. Des effets de mode, comme nous l'avons déjà évoqué, notamment à partir du IIe siècle, pouvaient aussi favoriser à certains moments la propagation des noms grecs, que ce soit pour des esclaves, des affranchis ou des ingénus. C'était probablement le cas pour des raisons évidentes pour les surnoms apotropaïques d'ailleurs. Signalons le cas à Saint-Romain-en-Gal de l'épitaphe du tournant du IIe au IIIe siècle de notre ère de la petite *Iulia Felicissima*, dite « écolière très joyeuse », dont le terme « très joyeuse » (ιλαρει) a été inscrit en grec, probablement pour signaler l'érudition de la famille, usant sans doute couramment de la langue de Cicéron mais versée aussi avec fierté dans la langue d'Homère (*ILN, Vienne* 160).

Ainsi les surnoms d'origine grecque, s'ils pouvaient être associés plutôt à des étrangers et à des gens d'extraction servile dans un premier temps, ont probablement progressivement perdu toute allusion à une extraction servile. Cette évolution vers la banalisation des noms

les noms *Pithane* « docile ». mais aussi les noms latins *Sedulus* « zélé » ou *Seruandus* « qui obéit ». Mais nous pourrions tout aussi bien rétorquer que tous ces caractères n'étaient pas exclusivement attendus de la catégorie servile.

grecs serait toutefois plutôt à situer dans le courant du IIe et du IIIe siècle ap. J.-C. Phénomène peut-être urbain également, puisque comme nous l'avons noté, dans l'intérieur du pays, les noms grecs semblent rester longtemps un phénomène marginal.

8 Anthroponymie et identité des notables allobroges

Ainsi, dans le cas de la cité de Vienne, l'étude statistique du matériel épigraphique funéraire a donc permis de déterminer à l'échelle d'une cité tout un faisceau d'indices, non explicites, relatifs à l'identité même des défunts. Cette étude statistique confirme, s'il en était besoin, le fond indigène de la population de la cité de Vienne, devenue romaine par faveur impériale à travers son accès au rang de colonie honoraire. Elle donne à entrevoir surtout le caractère profondément aristocratique des élites indigènes, cultivant le culte dynastique, et fières de lignées qui pouvaient remonter très loin, probablement jusqu'à ces potentats allobroges du début du Ier siècle av. J.-C., si prompts autrefois à se révolter et à se coaliser contre Rome. Les valeurs morales, qualités nobles par excellence, sont célébrées à travers les surnoms portés par ces notables : *Clarus* « brillant, illustre », *Cosmus* « modéré, modeste », *Creste* « vertueuse », *Iustus, Iustinus* ou *Iustiola* « équitable, raisonnable », *Modestus, Modestinus, Verecundus* « modéré, modeste, discret », *Pollio* « lisse, poli », *Semne* « vénérable, noble », *Seuerus, Seuerinus, Tetricilla* « sérieux, austère, sévère », *Verus* « juste, moral ».

Pour ces potentats, l'assimilation au mode de vie romain s'est sans doute accélérée à partir de l'ère augustéenne ; il n'y a toutefois vraisemblablement pas eu de rupture dynastique avec la phase antérieure, les notables de l'époque romaine étant probablement en majorité les descendants directs de ces élites de l'époque républicaine ou de l'indépendance, leurs pouvoirs étant désormais garantis par Rome et la famille impériale. Leurs pouvoirs s'appuient sur une assise foncière, dans l'arrière-pays allobroge, comme cela a déjà être signalé dans une autre communication à travers l'ancrage territorial des patronymes allobroges (DROUVOT, 2008), et se transmet de générations en générations. Les familles les plus riches prennent

évidemment soin de toujours placer l'un des leurs dans les assemblées de la cité, afin de défendre leurs intérêts et de garantir probablement leurs possessions patrimoniales.

Notons toutefois qu'une autre nouvelle élite commence de plus en plus à s'affirmer dans la cité de Vienne, face à la traditionnelle classe des *possessores*, à partir notamment de la fin du Ier siècle de notre ère, ce sont probablement les notables issus de la classe des affranchis, comme pourrait en témoigner comme nous l'avons vu l'augmentation notable des surnoms d'origine grecque à partir de cette période. Cette classe, compte tenu de son histoire différente, ne nourrissait probablement pas les mêmes scrupules que celle des *possessores* à l'égard du négoce.

Les grands négociants notamment, mentionnés sur les épitaphes, étaient en effet issus plutôt de la classe des affranchis (mais pas exclusivement évidemment), comme vient le rappeler notamment le patronyme du viennois *G. Libertius Decimanus* « libéré » (*CIL* XIII, 2009). Utriculaire à Lyon, il se chargeait du transport du vin, par voie fluviale. A Saint-Romain-en-Gal, les co-affranchis *C. Rusonius Secundus* et *C. Rusonius Myron* sont membres de la corporation des marchands de sayons (*ILN, Vienne* 124). Il pouvait s'agir aussi d'étrangers, comme c'était le cas par exemple de *P. Vettius Gemellus* à Vienne, spécialisé dans le commerce des sayons, originaire de Rome (*ILN, Vienne* 120). C. *Maximius Paternus* toutefois, qui fit fortune dans le commerce du vin, et *L. Heluius Frugi*, curateur des nautes (respectivement *ILN, Vienne* 101 ; *CIL* XIII,1918) étaient cependant des ingénus qui disposaient d'un siège au décurionnat de Vienne. Certains esclaves enfin, comme nous l'avons vu, avaient aussi eu le privilège de disposer de tombeaux prestigieux. Employés toutefois plutôt de l'administration civile ou impériale, il s'agissait évidemment de privilégiés dont seul le temps aura probablement pour ces derniers empêché une promesse d'affranchissement.

9 Conclusion

Ainsi, au final, cet exposé a donc le mérite de montrer à quel point une analyse anthroponymique peut s'avérer nécessaire et fructueuse pour l'étude d'une population antique, pour déterminer l'origine de cette population, afin de palier notamment à la loquacité fréquente des épitaphes. Les linguistes sont ici évidemment d'un grand secours et cette collaboration avec les historiens ouvre des possibilités de recherches toujours plus nombreuses, susceptibles de modifier la perception communément admise des populations antiques, gauloises ou de toute autre région du monde romain, et de spécifier des caractères ethniques souvent « gommés » au niveau individuel par la nomenclature spécifique romaine. En effet, la romanisation et la traduction des surnoms sur les inscriptions, si elle traduisait probablement pour des individus de cultures différentes une volonté d'assimilation de leur propre fait, pouvait aussi avoir l'avantage, d'une certaine manière, du point de vue de l'administration romaine, de « gommer » quelque peu les traits ethniques des Romains de l'Empire, afin peut-être de ne pas encourager des particularismes qui auraient pu constituer une menace pour la cohésion du monde romain.

Nous avons pu observer cependant à travers l'exemple allobroge que derrière beaucoup de ces noms romains le caractère ethnique de la population était néanmoins saisissable. Romains, certes, nos Allobroges le sont devenus dans les faits, avec l'adoption des *tria nomina*. Mais ils étaient aussi les héritiers d'autres traditions et cultures, comme l'anthroponymie vient nous le rappeler. En d'autres termes, ils étaient Romains par le statut, mais aussi Gaulois par l'origine (ethnique et culturelle). Et les Romains se plaisaient parfois à le leur rappeler, comme nous l'avons vu *supra* avec le discours de Claude prononcé à Lyon.

Cette recherche monographique basée sur une analyse épigraphique souhaite donc humblement contribuer à apporter des éléments à cette perspective de recherche. Dans ce cadre, nous ne pouvons que souhaiter la multiplication et la confrontation des études anthroponymiques de peuplements, qui pourront permettre d'établir des comparaisons à travers les noms de personnes entre des citoyens de

différentes régions de l'Empire, pour déterminer ce qui peut différencier, à travers le choix des surnoms par exemple, les Gaulois des Grecs ou des Orientaux par exemple, mais aussi entre différentes nations gauloises.

Sigles (références des inscriptions)

AE – L'Année épigraphique, aux éditions PUF (Presses Universitaires de France).

CIL – Corpus Inscriptionum Latinarum, vol. II : *Inscriptiones Hispaniae Latinae*, 1892 ; vol. III : *Inscriptiones Asiae, provinciarum Europae Graecarum, Illyrici Latinae*, 1873 ; vol. V : *Inscriptiones Galliae Cisalpinae Latinae*, 1872 ; vol. VI : *Inscriptiones Urbis Romae Latinae*, 1876 ; vol. VII : *Inscriptiones Britanniae Latinae*, 1873 ; vol. IX : *Inscriptiones Calabriae, Apuliae, Samnii, Sabinorum, Piceni Latinae*, 1883 ; vol. XII : *Inscr. Galliae Narbonensis Latinae*, 1888 ; vol. XIII : *Tres Galliae et Germaniae*, 1899.

ILJug-03 – ŠAŠEL Anna, ŠAŠEL Jaro, *Inscriptiones Latinae quae in Iugoslavia inter annos MCMII et MCMXL repertae et editae sunt*, vol.3, Ljubljana 1986.

ILN Vienne, –, REMY Bernard dir., *Inscriptions latines de Narbonnaise (I.L.N.), Vienne (44e suppl. à Gallia)*, 3 vol., CNRS, Paris 2004.

RIB – COLLINGWOOD Robin George, WRIGHT Richard Pearson, *The Roman Inscriptions of Britain*, 1, Inscriptions on Stone, Oxford 1965.

Références

DELAMARRE, X. *Dictionnaire de la langue gauloise, une approche linguistique du vieux celtique continental,* 2e éd. revue et augmentée, éditions errance, Paris 2003.

DROUVOT, N. *Mort et pouvoir chez les Allobroges, de l'archéologie à l'Histoire*, Thèse réalisée sous la direction de Mme C. Annequin, v. 2, Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, nov. 2007.

DROUVOT, N. Présentation de recherche. Mort et pouvoir chez les Allobroges, de l'archéologie à l'Histoire, *Dialogues d'Histoire ancienne*, 2008/2 (34/2), p. 173-204. Article en libre consultation sur le web à cette adresse: http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DHA_342_0173. Consulté le 07/11/2012.

FABIA, P. *La Table Claudienne de Lyon,* Audin, Lyon 1929.

LAMBERT, P. Y. *La langue gauloise*, éditions errance, Paris 1995

REMY, B. ; KAYSER, F. *Les Viennois hors de Vienne*, Mémoires 15, Ausonius éditions, Bordeaux 2005.

Recebido em: outubro de 2012.

Aprovado em: novembro de 2012.